



Bulletin de la Fédération des Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

Numéro de novembre 1998

L'escargot qui flotte

ÉTAT D'ALERTE

La rentrée de septembre a été riche en événements. Après avoir vainement attendu pendant des mois une réponse à nos demandes de rendez vous avec VNF, nous avons eu coup sur coup deux réunions, l'une avec l'un des directeurs de VNF, l'autre avec l'agent comptable secondaire à Paris.

Ces réunions ne sont pas arrivées là par hasard ! En effet les rapports avec VNF se sont considérablement détériorés ces derniers mois, notamment à cause des nombreuses poursuites sou-

vent injustifiées que l'agent comptable a mises en oeuvre pour recouvrir les factures erronées et tardives qui ont été émises dans les six premiers mois de 1998.

Voulant prévenir la colère visible des adhérents de l'ADHFF, monsieur GADENNE, directeur adjoint de VNF nous a proposé une rencontre. Que dire de ce premier rendez vous sinon qu'il a été plus que décevant. Nous y avons senti une volonté de VNF de régler les problèmes sur son domaine, à sa manière, et ce sans tenir compte des accords si difficilement obtenus lors de la rédaction du nouveau règlement du stationnement.

Le premier point marquant du changement de politique est la remise en cause de l'abattement pour équipements qui a disparu des méthodes de calcul préconisées par VNF

Cet état de fait a été confirmé par la deuxième réunion que nous avons eue cette fois avec l'agent comptable secondaire de Paris. Nous avons assisté non seulement à l'expression de la plus grande rigidité mais aussi à l'absence de concertation entre VNF et le Port

Autonome, or le directeur du PAP est aussi le directeur régional de VNF pour l'Île de France.

Qui sont donc nos interlocuteurs? Puisque une réclamation adressée à la direction régionale, lorsqu'elle est transmise à l'agent comptable n'est pas prise en compte!

Nous avons ensuite rencontré le nouveau Directeur Général du PAP, monsieur Gilles LEBLANC, son approche des problèmes nous permet d'espérer une normalisation de nos rapports avec VNF, la balle est dans son camp. Les problèmes actuellement en suspens sont très graves, nous saurons très vite si son pouvoir de décision est aussi grand que la volonté affichée de régler les problèmes rapidement et équitablement.

A SUIVRE ...

Il faut agir vite. Lisez le compte rendu du CA et envoyez au plus vite la lettre dont un exemple possible se trouve page 3.

Pour les autres actions, nous contacterons les responsables d'association en temps utile.

Dans ce numéro :

Etat d'alerte	p 1
Compte rendu du CA du 20/10/98	p 2
Lettre à M. Bordry	p 3
Lettre à M. Dumesnil	p 3
Les cotisations	p 4
Dernière minute	P 4

Siège social : Bateau Corjano – Quai aux Dames – 91210 – Draveil

Relations avec VNF

Suite aux récents problèmes, en particulier avec le comptable secondaire, 2 rendez vous ont été obtenus :

avec M. Gadenne, directeur adjoint de VNF

Olivier Guille et Christian Duguet lui font part de nos principaux griefs : problème des taxes régionales, vignette à la journée, recouvrement des redevances en Ile de France.

- En ce qui concerne la province, VNF délègue aux directions régionales qui ne tiennent absolument pas compte de ce qui a été négocié en Ile de France, en particulier à propos des abattements consentis. M. Gadenne qui semble avoir mal supporté l'agitation des provinciaux (en particulier à Toulouse), propose à l'ADHF-F de mettre sur pied une réunion de "conciliation" avec les représentants des différentes régions.
- Vignette : l'ADHF-F redemande une journée de navigation à un tarif raisonnable et la gratuité pour les déplacements au chantier. Pas de réponse de VNF pour l'instant...
- Les redevances en Ile de France sont calculées de façon toujours aussi fantaisistes. Les abattements ne sont pas appliqués. Les huissiers ont sévi ici ou là (et souvent pour des sommes déjà payées). A Paris, on signale des saisies sur compte. M. Gadenne ne prend pas position. Rendez vous est pris avec la nouvelle comptable secondaire Mme Raveaud

Avec la comptable secondaire de VNF (vendredi 16 octobre, 15 heures)

- Olivier Guille et Xavier Esselinck en présence de MM. Coutel et Maugé rappellent les problèmes de gestion de VNF : retards de facture, calculs qui ne tiennent pas compte des abattements, poursuite tous azimuts ne tenant aucun compte des courriers, des accords transactionnels passés précédemment, etc... Ils demandent un moratoire en attendant que VNF "s'organise". Mme Raveaud refuse, prétextant qu'elle n'a pas l'aval de sa direction, ni la ligne budgétaire qui lui permettrait les abattements.

M.SAUNIER (ex. membre de la commission de surveillance), habitant du fleuve et à ce titre membre de l'ADHF-F suggère au conseil de s'adresser directement au ministère des transports, ministère de tutelle de VNF et du PAP.
ACCORD DE L'ENSEMBLE DU CONSEIL

- Le courrier adressé à la direction de VNF (*voir ci-contre*) sera envoyé à M. DUMESNIL (Direction des Transports Terrestres) dont dépend directement VNF.
- Le conseil demande à chaque adhérent d'envoyer à M. DUMESNIL : un courrier (*voir lettre type ci-contre*) auquel seront joints des copies des facturations VNF erronées, les avis de poursuites, les décisions d'huissiers,... Une copie de ce dossier sera également envoyée à votre député et à l'ADHF-F afin que soit constitué un dossier.
- En ce qui concerne les poursuites déjà engagées (huissiers, saisies sur comptes,...), il est proposé au bureau de rechercher un recours juridique. Un membre du bureau prendra donc rendez vous avec un avocat : Soumis au vote unanimité moins 1 voix.
- Si les visites d'huissier et les saisies sur compte ne cessent pas, deux autres actions plus musclées sont également envisagées, l'une votée à l'unanimité moins trois voix, l'autre à l'unanimité. Vous comprendrez qu'elles ne soient pas développées ici car elles n'ont pas encore eu lieu.

Autres points abordés

M. Chenevez, directeur du Port Autonome, est remplacé par M. Gilles Leblanc qui a pris ses fonctions le 14 octobre.

La prochaine commission consultative est prévue aux alentours du 16 novembre : outre les problèmes avec VNF qui prennent le devant de la scène, seront abordés :

- les experts privés pour les permis de navigation. On les impose déjà à Bougival ; l'ADHF-F s'y oppose.
- certificat de capacité pour les bateaux de plus de 30 m. M. Saunier nous donnera une information complète dès que possible
- liste d'attente et créations de place (opérations commerciales ? !) : une réunion sera demandée avec M. Coutel

Relations inter associations

- Des problèmes de circulation de l'information sont évoqués. Comment s'organiser ? Quelques points sont évoqués : chaîne téléphonique, site Internet, participation plus importante de chacun aux articles pour l'Escargot.
- Plusieurs associations oublient de cotiser. Décision est prise de faire le point dans l'Escargot de la situation des associations. Nous aurons peut être besoin d'argent...

La séance est levée et les discussions remises à plus tard. Il est minuit.

L**ettre envoyée par Olivier GUILLE et Xavier ESSELINCK aux directeurs de VNF le 16/10/98**

Paris le 16 octobre 1998

MM. Bordry, Président de VNF
Parent, Directeur général de VNF
Leblanc, Directeur régional de VNF

Messieurs,

Nous venons de participer ce jour à une réunion avec vos représentants, dont le seul point à l'ordre du jour était les problèmes soulevés par le recouvrement des redevances VNF par vos services. MM. MAUGE (VNF), BIRCK (VNF), COUDEL (chargé de mission VNF-PAP), Mme RAVEAUD (Agent comptable de VNF), Mme RABEC et M. DENET, de son service, MM GUILLE (président de l'ADHF-F), ESSELINCK (président de l'ADHFPT) participaient à cette réunion.

De l'aveu même de vos représentants, il est clairement apparu que depuis 1992 votre administration n'a pas été en mesure de mettre en place un système de facturation correct : le retard des années antérieures n'est toujours pas soldé, et, plus grave, les factures émises (quand elles le sont!) sont généralement fausses, et ne font pas toujours apparaître les abattements mutuellement acceptés. Malgré cette constatation faite et connue par vos services, des relances, des poursuites par huissier, voire des saisies sur comptes bancaires sont mises en oeuvre par l'agent comptable, pour recouvrer des sommes erronées et reconnues comme telles par vos employés !

Nous n'acceptons pas d'être les victimes d'un problème d'incompétence ou d'incompréhension entre vos différents services, et, devant cette incurie imputable à votre seule administration, nous exigeons que vous en tiriez les conclusions immédiates suivantes :

- Tant que vos services techniques et administratifs ne seront pas capables de calculer correctement les factures émises, nous vous demandons de faire cesser immédiatement les poursuites engagées par l'agent comptable, quel qu'en puissent être les raisons.
- Nous vous demandons de fixer à vos services un délai pour mettre en place une facturation exacte et régulière. Nous ne pouvons admettre que des bateaux "gérés" par VNF se trouvent dans une situation comptable abusive, alors que ceux qui sont gérés par le Port Autonome de Paris, suivant la même tarification, reçoivent des factures justes, à échéances normales.

Ainsi qu'il a été demandé lors de cette réunion, nous vous demandons de prendre acte de ces problèmes, et de vous engager par écrit sur ces deux points.

Appliquez la réglementation et la tarification dont vos services sont les auteurs, et donnez à vos services les instructions nécessaires pour que les usagers ne fassent plus les frais des problèmes internes de vos services, car ils ne l'accepteront pas, et ceci ruinerait le fragile équilibre que nous avons eu du mal à mettre en place depuis 5 ans.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, messieurs, en l'expression de nos salutations fluviales.

Olivier GUILLE

L**ettre type à envoyer au ministère des transports (Direction des Transports Terrestres)**Direction des transports terrestres
(à l'attention de M. DUMESNIL)
Arche Sud de la Défense
92055 PUTEAUX-LA DEFENSE

_____, le ____ novembre 1998

Monsieur,

Je suis propriétaire d'un bateau logement stationnant sur _____, à _____, adhérent à l'association _____ elle-même fédérée par l'ADHF-F. C'est parce que je ne vois plus d'autre issue pour régler les conflits qui nous opposent à VNF que je m'adresse à vous.

En effet, ma situation s'est aggravée depuis que VNF gère le domaine fluvial. J'étais habitué aux dossiers égarés, aux courriers sans réponse, aux conventions non signées... A cela se sont ajoutés : les retards de facturation, les factures erronées, les menaces d'huissier et maintenant les poursuites (pour des sommes non dues !).

A qui s'adresser ? De ma subdivision de _____ en passant par Reims (et Béthune ?) pour revenir à Paris, nos dossiers vont et viennent mais personne n'est responsable et nul ne peut me répondre.

En tant que citoyen et contribuable, je tiens à vous signaler le dysfonctionnement de cette structure. En tant qu'usager du fleuve, je suis las des tracasseries de V.N.F.

Je vous demande d'intervenir pour que soient réglés au plus vite tous ces problèmes et pour que cessent le plus rapidement possible les poursuites engagées contre certains d'entre nous.

Je vous prie de croire, monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LES COTISATIONS

A ce jour, les actions entreprises par l'ADHF-F nécessitent des moyens financiers sans lesquels les retards de cotisation des associations posent problème.

Voici association par association, le nombre de bateaux cotisants, ceci afin que chacun puisse se rendre compte de l'ampleur du problème et tente dans la mesure du possible de le résoudre.

Port Saint Louis : 0 bateau sur 1	Pont d'Austerlitz (ADBTP) : 0 bateau sur 5
Limay : 1 bateau sur 2	Austerlitz Amont : 0 bateau sur 3
Poissy : 5 bateaux sur 5	La Rapée (AAA) : 3 bateaux sur 10
Conflans (BAC) : 5 bateaux sur 32	Alfortville : 0 bateau sur 2
Herblay : 0 bateau sur 2	Choisy (CLAIRVOIE) : 0 bateau sur 8
La Frette (ABF) : 7 bateaux sur 7	Villeneuve SG (AHPVSG) : 0 bateau sur 6
Port Marly (ABBM) : 32 bateaux sur 37	Athis Mons (CACHAL'EAU) : 6 bateaux sur 8
Rueil Malmaison : 0 bateau sur 3	Athis Mons (QUAI DE SEINE) : 7 bateaux sur 7
Bezons : 0 bateau sur 5	Juvisy : 0 bateau sur 5
Ile Saint Denis : 0 bateau sur 10	Draveil (ABALCADE) : 9 bateaux sur 9
Villeneuve LG (ARSV) : 1 bateau sur 19	Draveil (ABALPAD) : 4 bateaux sur 4
Levallois (ABL) : 0 bateau sur 15	Viry Chatillon : 0 bateau sur 6
Puteaux (ABPI) : 17 bateaux sur 18	Evry Rive Gauche : 0 bateau sur 4
Bois de Boulogne (AFL) : 0 bateau sur 19	Corbeil (ABLE) : 12 bateaux sur 12
Suresnes (SBDS) : 4 bateaux sur 6	La Citanguette (ABC) : 11 bateaux sur 18
Saint Cloud (LBDSC) : 0 bateau sur 4	Melun (ABVELC) : 9 bateaux sur 14
Saint Cloud Avre : 0 bateau sur 10	Samois (AAE) : 2 bateaux sur 16
Boulogne Amont : 1 bateau sur 2	Maisons Alfort (CLUPE) : 0 bateau sur 11
Sèvres : 1 bateau sur 14	Saint Maur (APM) : 2 bateaux sur 22
Bas Meudon : 7 bateaux sur 15	Champigny (APM) : 0 bateau sur 7
Issy les Moulineaux (LIF) : 12 bateaux sur 32	Noisy le Grand (APM) : 0 bateau sur 10
Pont du Garigliano : 6 bateaux sur 9	Torcy : 1 bateau sur 5
Grenelle (LBIC) : 8 bateaux sur 11	Chessy : 1 bateau sur 3
Tour Eiffel (APTE) : 12 bateaux sur 27	Toulouse (ATUVE) : 22 bateaux sur ?
Touring (ADNI) : 46 bateaux sur 46	Veneux les Sablons : 5 bateaux sur 5
Solferino : 0 bateau sur 4	Avignon : 1 bateau sur ?
Conti (ABQC) : 1 bateau sur 10	
Bassin de l'Arsenal : 0 bateau sur 5	

Nous profitons de ce nouvel appel à cotisation pour demander aux associations de nous renvoyer un état complet de leurs bateaux (Nom du bateau ; Nom, prénom, adresse, téléphone du propriétaire), que ces bateaux soient à jour ou non de leurs cotisations. Merci de nous préciser également qui sont les responsables et trésoriers de l'association.

Ceci nous permettra de remettre à jour nos fichiers afin que tous puissent recevoir les informations (escargot qui flotte, convocations aux AG (et aux CA pour les responsables d'association)).

DERNIÈRE MINUTE

Les récents contacts avec VNF (commission consultative du 16/11 et courriers des 13 et 16 novembre) laissent à penser qu'il y a, de leur part, volonté de régler les problèmes de de gestion et de revenir à des relations normales avec les bateaux logements.

Si nous suspendons pour l'instant les actions plus musclées décidées en CA, il est cependant plus que jamais nécessaire de montrer notre mobilisation en envoyant massivement le courrier au ministère.